

**Séance du jeudi 23 février 2023**

Membres  
en exercice : 37

Date de la convocation: 17/02/2023

Présents : 26

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron, sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 32

**Présents :** Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Genevieve DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibaut ROBERT, Christophe ROUX, John SERROUL, Charles VALETTE, Christian VIDAL

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

REFUS DE VOTE : 0

**Représentés :** Jérôme DELDON par Dominique ALLIX, Georges LLUIS par Laurence PREVOST, Thierry MAILLET par Genevieve DUNY, Cyril MALLET par Françoise BENOIT, Patrick OSTORERO par Jacques GENEST, Dominique TRIN par Christophe ROUX

**Absents :** Sébastien BOURDELY, Patrick COUDENE, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Denise LAFFARRE

**Secrétaire de séance :** Jean LINOSSIER

**DE\_2023\_019 - Objet : Budget primitif 2023 du budget annexe SPANC**

*Vu le Code général des collectivités territoriale, notamment ses articles L1612-2 et suivants,*  
*Vu l'instruction comptable et budgétaire M49,*  
*Vu la délibération du Conseil communautaire n°2023-17 en date du 23 février 2023 approuvant le compte de gestion 2022 du budget annexe SPANC,*  
*Vu la délibération du Conseil communautaire n°2023-18 en date du 23 février 2023 approuvant le compte administratif et l'affectation de résultats 2022 du budget annexe SPANC,*

Monsieur le Président présente le budget primitif du budget annexe SPANC pour l'exercice 2023,

Considérant que les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement sont à l'équilibre,

Considérant que les dépenses et les recettes de la section d'investissement sont à l'équilibre,

Considérant que les recettes et les dépenses ont été évaluées de façon sincère,

Il est proposé d'approuver le budget primitif du budget annexe SPANC comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
66 928.89 €	66 928.89 €	0 €	0 €

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver** le budget primitif 2023 du budget annexe SPANC tel que présenté.
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à Coucouron, le 23 février 2023,  
Le Président, Jacques GENEST,

